Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil d'Etat: le président restera "le premier de ses égaux"

Le chef du Département des finances et des affaires extérieures a précisé les lignes directrices qu'il entend donner à la présidence du Conseil d'Etat pour la législature 2007-2012. S'appuyant sur la Constitution et la loi, le nouveau président aura un rôle de modérateur au sein du Collège, d'ambassadeur pour le Canton et d'anticipateur face à l'évolution de la société. L'association des finances et de la présidence conduira le chef du DFIRE à dépasser la problématique purement financière.

L'Assemblée constituante vaudoise a donné une fonction essentielle à la présidence permanente du Gouvernement: assurer le bon fonctionnement et la cohérence de l'action gouvernementale. La plupart des missions que confie au président la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat vont logiquement dans ce sens.

C'est notamment le rattachement de l'Office des affaires extérieures à la présidence qui confère à la fonction présidentielle un rôle particulier de représentation. D'une part, le président participera à plusieurs conférences intercantonales, portant haut la voix du canton dans le concert confédéral. D'autre part, si chaque conseiller d'Etat incarne l'Exécutif et représente son département, le président bénéficiera d'une légitimité renforcée dans son rôle d'ambassadeur des Vaudois.

Le président aura également à mettre sur pied l'organe de prospective prévu par la Constitution. Il est prévu de créer non pas une nouvelle entité mais un réseau permettant d'intégrer dans l'action de l'Etat les réflexions de chaque département comme de la société civile. Le président effectuera la synthèse de ces réflexions et anticipera les choix du futur. Il aidera ainsi le Conseil d'Etat à arbitrer entre les priorités, parmi les attentes et les demandes.

Enfin, le président aura à servir le Collège gouvernemental, à venir appuyer, sur demande, ses collègues.

Si la chose ne va pas de soi, la présidence au sein du département qui gère les finances devrait constituer un atout. Par nature, les finances exercent une pression sur les autres départements. La présidence poussera le chef du département à dépasser

les aspects purement financiers pour servir l'intérêt du canton et de sa population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2007

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances et des affaires extérieures (DFIRE), 021 316 20 19